Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20261014-DEL20261014_61-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
9 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11 + 4 pouvoirs

L'an deux mil vingt-six,
Le quatorze du mois d'octobre à dix-neuf heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISSET, Maire.

Etaient présents :
TAISSET Maëlig, Maire
~~LE MÉHAUTÉ Claude~~, BOCHER Emilie, ~~HERNOT Hervé~~, GOAZIOU Fabienne, Adjoints
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, ~~BRIAND Yvon~~, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, ~~GUERVILLY Alan~~, MADEC Myriam, GALLIER Coline, Conseillers Municipaux,

Absents : LE MÉHAUTÉ Claude (pouvoir à BOCHER Emilie), HERNOT Hervé (pouvoir à LE BLANC Stéphane), BRIAND Yvon (pouvoir à GOAZIOU Fabienne), GUERVILLY Alan (pouvoir à TAISSET Maëlig),

Secrétaire de séance : GOAZIOU Fabienne

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Finances communales – Subvention Fonds Vert « Renaturation des villes et villages »

Madame la Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'école primaire de la commune et fait savoir que dans le cadre de certains travaux, à savoir la renaturation et la desimperméabilisation de la cour de l'école, la commune peut solliciter du Fonds Vert, dans le cadre du dispositif « Renaturation des villes et villages ».

A ce titre, Mme la Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention pour les travaux de renaturation et désimperméabilisation de la cour d'école de Pléguien, au titre du « Fonds vert – renaturation des villes et villages », selon les éléments ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes		%
MOE paysagiste	8 513 €	Fonds vert Renaturation des villes et des villages	17 118 €	27.39%
Renaturation et désimperméabilisation de la cour de l'école	53 976 €	Autofinancement	45 371 €	72.61%
TOTAL	**62 489 €**	**TOTAL**	**62 489 €**	100.00%

Il appartient au conseil de statuer sur ce dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel précité relatif aux travaux de renaturation et désimperméabilisation de la cour d'école ;**
- **AUTORISE Madame la Maire à déposer le dossier de subvention correspondant ;**
-

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20261014-DEL20261014_61-DE

- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Commune de Pléguien s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des financeurs.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,
Maëlig TAISSET

Fabienne GOAZIOU
Secrétaire de séance